

Date de convocation : 15/06/2017

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 15

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2017

Le vingt juin deux mil dix-sept, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie-Cécile POUILLY,

Etaient présents :

Mmes Fabienne DINARD, Geneviève GALIERE, Marie-Cécile POUILLY
MM. Philippe CALMUS, Thierry CAZALET, Jacky GASNIER, Olivier HANQUEZ, Patrick OCZACHOWSKI, Christophe SEMETEYS.

Absents et représentés :

Mme Isabelle BADERA, procuration à Mme Marie-Cécile POUILLY,
M. Jacques DERRE procuration à Mme Geneviève GALIERE,
M. Franck GUILLAIN, procuration à M. Olivier HANQUEZ,
M. Ludovic BRUN, procuration à M. Jacky GASNIER,
M. Jean-Marc BOULERAND, procuration à M. Thierry CAZALET,
M. Éric GUITTARD, procuration à M. Patrick OCZACHOWSKI

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur Jacky GASNIER est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Puis, on passe aux questions inscrites à l'ordre du jour.

2017- 30 FINANCES : DECISIONS MODIFICATIVES SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Pour faire suite à une double facturation effectuée par erreur en 2012, nous avons dû rembourser un consommateur. Il convient donc d'effectuer un transfert de crédit du compte 6156 « maintenance » au compte 673 « titres annulés sur exercice antérieur » de la somme de 1000 €.

Vote : 15 voix Pour

POINT SUR LES SUBVENTIONS

Mme le Maire informe les membres du conseil des différentes subventions qui ont été octroyées à la commune :

- Fond Départemental de Péréquation (sur les travaux 2016) : 1^{ère} fraction : 25 000 € et 2^{ème} fraction : 7 117 €
- Fonds Départemental d'Investissement (FDI) sur les travaux prévus pour 2017 : 30 000 € pour les travaux d'aménagement de voirie rue des Ecoles et 2 170 € pour les travaux de réfection intérieure de la bibliothèque.

2017-31 PERSONNEL : HEURES SUPPLEMENTAIRES

Mme le Maire informe le conseil municipal que dans la délibération du N° 15/2012 du 30 mars 2012, les grades d'adjoints administratifs principaux de 1^{ère} et 2^{ème} classe ne sont pas inscrits dans la liste autorisant les heures supplémentaires. Il convient de refaire une délibération en indiquant comme bénéficiaire :

- Adjoint administratifs
- Adjoint administratifs principaux de 1^{ère} et 2^{ème} classe
- Adjoint techniques
- Adjoint techniques principaux de 1^{ère} et 2^{ème} classe

Vote : 15 voix pour

2017-32 PERSONNEL : INSTAURATION DU REGIME INDEMNITAIRE DE FONCTIONS ET SUJETIONS D'EXPERTISE ET D'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Lors de la séance du 28 février 2017, Mme le Maire avait présenté au conseil municipal un projet de délibération pour l'instauration du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), le précédent régime indemnitaire devenant caduc. Le comité Technique du Centre de Gestion a donné un avis favorable à cette proposition. Il convient à présent de prendre une délibération pour la mise en vigueur de ce nouveau régime à compter du 1^{ER} Juillet 2017 Le conseil municipal approuve le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP).

Vote : 15 voix Pour

2017-33 REVALORISATION DE L'INDICE BRUT TERMINAL DES INDEMNITES DES ELUS

Suite à la modification de la grille indiciaire qui sert de référence dans le calcul des indemnités des élus, il convient de prendre une nouvelle délibération qui ne ferait plus référence à un indice précis mais qui sera remplacé par un terme plus générique comme « indice brut terminal ».

Le conseil approuve cette modification.

Vote : 15 Voix Pour

2017-34 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIEL ET PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LA SOCIETE SEGILOG

Le contrat de trois ans avec la société SEGILOG arrivant à échéance prochainement, Madame le Maire présente un contrat de renouvellement. Les tarifs présentent une légère augmentation de 135 € hors taxe par an pour les droits d'utilisation des logiciels et de 15 € hors taxes par an pour la maintenance & formation.

Le prestataire donnant toute satisfaction, le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de la société SEGILOG pour une durée de 3 ans et autorise Madame le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Vote : 15 voix Pour

2017-35 CONVENTION DE RAMASSAGE ET DE CAPTURE D'ANIMAUX AVEC LA SOCIETE LUKYDOGS CAPTURE

Un chien errant ayant été retrouvé sur la commune, une convention de ramassage et de capture d'animaux a dû être prise rapidement avec la société « Lukydogs Capture » pour une durée d'un an reconductible tacitement, et pour un montant annuel de 450,00 €.

Vote : 15 voix Pour

QUESTIONS DIVERSES

2017-36 DEMANDE DE RETRAIT DU SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT DES ELEVES DE DREUX (SITED)

La région prenant en charge la totalité du coût des transports scolaires à la rentrée, il est proposé de se retirer du SITED.

Le conseil municipal délibère et approuve le retrait de la commune de Faverolles du SITED au 1^{er} septembre 2017.

Vote : 15 voix Pour

PROPOSITION DE DELIBERATION POUR LES CONGES EXCEPTIONNELS

Madame le Maire informe l'assemblée qu'en application de l'article 59 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale l'assemblée délibérante doit définir, après avis du Comité Technique, la liste des événements permettant d'accorder une autorisation d'absence ainsi que les modalités de décompte des autorisations spéciales d'absence correspondantes (nombres de jours, justificatifs...)

Le conseil municipal donne son accord pour que le projet de délibération soit proposé au prochain comité technique paritaire.

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE

Madame le Maire présente aux membres du Conseil le tableau des effectifs. De nombreux postes sont à supprimer car ils ne sont plus pourvus depuis un certain temps. La proposition sera soumise à l'avis du prochain Comité Technique.

Borne-incendie : Une proposition de contrat a été faite pour le contrôle des bornes-incendie qui serait prochainement obligatoire. Le coût serait de 795 euros hors taxes pour les 27 hydrants. Il est décidé de vérifier si le décret d'application est paru.

* Un devis pour l'installation de têtes thermostatiques sur les radiateurs de la mairie, de la salle des fêtes et du logement a été demandé. Il s'élève à 2 472,00 € HT. Un deuxième devis va être établi par une autre entreprise pour comparaison.

* P.L.U.i : Madame le Maire propose qu'une réunion d'information des élus soit organisée très prochainement pour exposer l'avancement des travaux avant que le cabinet CITTANOVA intervienne sur la commune.

* Communauté de Communes des Portes Euréliennes : La nouvelle communauté de commune continue à s'organiser. Au 1^{er} janvier 2018, son périmètre devrait se stabiliser après le départ d'une vingtaine de communes.

* Changement des rythmes scolaires : Le comité syndical du SIVOM Faverolles-Les Pinthières a décidé d'attendre la publication du décret d'application et l'avis du conseil d'école avant de demander le retour aux 4 jours d'école au DASEN.

* 14 juillet : il faudrait du monde pour installer les barnums et les démonter le 15 juillet.

Tour de table

* Mme Galière : La bibliothèque fermera pour travaux le 13 juillet. Une cloison doit être abattue par nos soins. Il est demandé aux conseillers s'ils peuvent prêter main forte.

* M. Patrick OCZACHOWSKI demande à M. HANQUEZ s'il prévoit de faire prochainement un état des lieux des éclairages défectueux sur la commune. M. HANQUEZ va faire le nécessaire.

L'association du Patrimoine Faverollais a déjà programmé plusieurs manifestations : une exposition sur les poules de Faverolles lors de la Saint Rémy, un concert à l'église et des visites commentées lors des journées du patrimoine (16 et 17 septembre 2017), ainsi qu'une animation au lavoir avec le concours de la MJC « Théâtre ».

* M. GASNIER relate qu'il y eu deux incidents à la station d'épuration, des produits inconnus ayant été déversés dans le réseau et ayant provoqué des débordements de mousse.

Il relate le déroulement du rassemblement des Faverolles de France à Faverolles & Coemy, et les 1100 ans d'Hedelsheim en Allemagne. A cette occasion, la commune de Faverolles et certaines autres communes

participant au jumelage ont offert des arbres qui seront plantés à l'automne.

Mme DINARD doit assister avec Mme GALIERE à l'inauguration des nouveaux locaux de l'ADMR de Nogent-le-Roi.

M CALMUS fait un point sur les écoles. Il rappelle que la Directrice de l'école, Mme TIRLET part en retraite, et qu'elle est remplacé à la rentrée par Mme CLAIRET. Il est prévu de lui offrir un cadeau à l'issue de la remise des prix qui aura lieu le mardi 4 juillet à 19 heures à l'école.

M. CAZALET regrette qu'on ne traite plus les trottoirs et les bas-côtés de route. Mme le Maire lui rappelle qu'il est désormais interdit d'utiliser des produits phytosanitaires.

Il signale ensuite l'impact du stationnement répété sur les pelouses de certains véhicules.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 h 30.